

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE SARCELLES  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU LUNDI 13 MARS 2023

N°14/2023

**Objet :** Convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'Agence Nationale des Chèques Vacances concernant le programme « Séniors en Vacances ».

L'an deux mil vingt-trois, le treize mars, à 20h35, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire, Président du CCAS.

**Étaient présents :** Patrick HADDAD (Président du CCAS), Charlotte RABIH (Adjointe au Maire), Saïd RAHMANI (Adjoint au Maire), Djamila HAMIANI (conseillère Municipale), Marie-Annick DUPRE (adjointe au maire), Isabelle TANDLICH (conseillère municipale), Jean-Laurent CLOCHARD, Sylvie MONIER, Farouk ZAOUI (membres).

**Étaient absents :** François PUPPONI (conseiller municipal), Patricia HUCHER (conseillère municipale), Maguelonne LEGAIE.

**Étaient excusés :** Jocelyne MAYOL (adjointe au maire), Nicolas DIMECH, Michèle ABDELLAOUI, Bénédicte BARBERIS, Catherine HOGRET (membres).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles, et plus particulièrement son article R 123-21,

Considérant que la convention avec l'ANCV permet aux personnes non imposables de bénéficier d'une bonification financière pour les séjours auxquels ils participent.

Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DÉCIDE :

**Article unique :** D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances et à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Fait à Sarcelles, le 14 mars 2023

Pour le Président et par délégation,  
la Vice-Présidente  
Charlotte RABIH

